

Projet informatique clé programme Systèmes ERP D/ar – Audit de suivi de la mise en œuvre d’une recommandation essentielle

Groupement Défense

L’essentiel en bref

Deux programmes sont en cours au sein de l’administration fédérale pour introduire SAP S/4HANA. L’Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) gère le programme SUPERB en mettant l’accent sur les processus de soutien civils (finances, personnel, logistique, immobilier et achats). Le Groupement Défense (D) dirige quant à lui le programme Systèmes ERP D/ar (ERPSYSVAR), destiné à la gestion des engagements au moyen de la solution SAP « Defense & Security ». Ce système doit être déclassable en cas d’engagement - c’est-à-dire qu’il doit pouvoir être déconnecté et reconnecté aux systèmes civils. Parallèlement, les deux systèmes doivent exploiter les synergies potentielles par le biais de noyaux de processus et de configurations techniques communs.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné le programme ERPSYSVAR¹ pour la première fois en 2019. Il avait alors recommandé, entre autres, de considérer les noyaux de processus communs sous l’angle des coûts/bénéfices. Pour ce faire, les synergies d’un même noyau central doivent être mises en évidence quantitativement et qualitativement dans les travaux ultérieurs du programme.

Le CDF a examiné la mise en œuvre de cette recommandation par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Il arrive à la conclusion que le DDPS n’a pas effectué les analyses recommandées de manière exhaustive. Toutefois, étant donné que les deux programmes ont décidé d’adapter leur procédure, la recommandation devient caduque. En ce qui concerne cette procédure adaptée, le CDF a fait les constatations suivantes.

L’accent mis sur le noyau commun minimal nécessaire fait progresser les travaux

Selon le message², les programmes ERPSYSVAR et SUPERB ont modifié la stratégie de mise en œuvre, passant d’un «noyau commun maximal» à un «noyau commun minimal nécessaire». Pour chaque processus de soutien, les deux programmes ont défini individuellement les noyaux de processus communs. Pour la logistique et la distribution, ils ont par exemple renoncé systématiquement à des noyaux de processus communs au lieu d’imposer à grands frais une uniformité artificielle. D’autre part, l’armée souhaite à l’avenir gérer les processus relatifs au personnel de manière globale dans le système civil.

¹ Le rapport d’audit du projet informatique clé Systèmes ERP D/ar (numéro d’audit 19467) est disponible sur le site Internet du CDF (www.cdf.admin.ch).

² Message du 13 décembre 2019 concernant les crédits d’engagement en faveur des programmes « SUPERB » et « Systèmes ERP D/ar » visant à moderniser les processus de soutien de l’administration fédérale et des systèmes SAP du DDPS destinés à la gestion des engagements.

Le système SAP destiné à la gestion des engagements n'est réalisé que sous la forme d'une application spécialisée relativement indépendante

Le système SAP destiné à la gestion des engagements a les caractéristiques d'une application spécialisée couplée au système civil via des interfaces asynchrones. Ceci doit permettre une déconnexion et une reconnexion simples. Les deux programmes suivent cette approche, et le CDF estime qu'elle est judicieuse. Toutefois, le programme ERPSYSVAR n'abordera la conception des processus d'engagement qu'à partir de 2025. Il n'existe donc pas de base permettant d'évaluer la faisabilité de l'approche choisie. Comme il s'agit d'une exigence fondamentale pour le système SAP destiné à la gestion des engagements, cette lacune doit être comblée le plus rapidement possible.

Des solutions techniques transitoires peuvent réduire les risques de mise en œuvre

En raison des différents délais de mise en œuvre, les organisations des programmes ont reconnu la nécessité de mettre au point une solution technique transitoire. Cela permet de dissocier les programmes sur les plans organisationnel et temporel et peut réduire les risques liés à leur mise en œuvre. Au moment de l'audit, ni la solution proposée ni les conséquences financières n'ont été définitivement déterminées. Les travaux de clarification lancés doivent être poursuivis en vue d'une décision avant la fin de 2021.

Texte original en allemand